







RUE D'ENGHEN, 48.

M. DE FOY

INNOVATEUR-FONDATEUR

MARIAGES

32 ANNEE

SEUL, j'ai droit de porter ce titre: INNOVATEUR-FONDATEUR de... LA PROFESSION MATRIMONIALE... parce que c'est moi, DE FOY, qui l'ai RELEVÉE, INNOVÉE et fait SANCTIONNER.

125,000 FR. 4 ME ET LE 30 NOVEMBRE. LE 30 NOVEMBRE. LA LOTERIE DE SAINT-PIERRE N'A JAMAIS TROMPÉ LE PUBLIC... 100,000 FR. EN ESPÈCES.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières. Ventes par autorité de justice. Le 19 novembre. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Hesse, 2.

SOCIÉTÉS. D'un acte sous seings privés, fait triple à Paris le cinq novembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le dix-huit dudit mois, par Pommeu, qui a reçu six francs.

M. Victor-Saint-Amant POUTAREAU, négociant, demeurant à Paris, rue Sainte-Apolline, 2. Et M. Frédéric-Eugène BATAILLE, aussi négociant, demeurant à Paris, susdite rue Sainte-Apolline, 2.

Le capital est divisé en quatre mille actions de cinq cent francs chacune. Sur ces quatre mille actions, trois mille appartiennent et sont attribuées, comme entièrement libérées, aux propriétaires des trois mille actions de cinq mille francs représentant le capital social actuel.

du Conseil d'administration délégué à cet effet par ledit conseil. Paragraphe nouveau. Les statuts, saufs peines d'expulsion, seront dressés par le président et les membres du conseil d'administration, et seront déposés au greffe de la mairie de Paris, par le président, dans un délai de quinze jours à compter de la date de la présente délibération.

D'un acte sous seings privés fait triple à Paris, le douze novembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris, le quatorze dudit, folio 117, recto, case 8, par Pommeu, qui a reçu six francs.

de la barrière Blanche, 41, le 22 novembre, à 2 heures (N° 43564 du gr.). Du sieur POUILLÉ (Pierre-Louis-Engène), anc. épiciier, ci-devant rue de Sévres, 70 et 72, et actuellement au B. de la B. 12, le 21 novembre, à 10 heures (N° 43555 du gr.).

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société CITRON & Co, nég., anc. nég., boulevard des Hautes, 6, peuvent se présenter chez M. Serpenti, syndic, rue de Choiseul, 43, pour toucher un dividende de 45 fr. par action.